

Hacı İsmail

Arşivi

8.10.67

Craulans
aus
Reichmanns Erben
Frank
England
Austria

Le 5 Jbre 1867
C^o 20276 x 35

SECRETARIAT GENERAL.
ENREGISTRÉ 3320

سقا بده
3 ژانویه ایچ پو 15
کتابخانه ایچ حقیقه
مجلسه سقا بده اردو بیل
ایستاده سقا بده
ایستاده اردو بیل

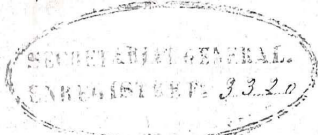
Le journal "Machbir"
fondé à Constance, et
supprimé il y a quelques
mois pour des motifs de presse,
vient de paraître à
Londres, d'où il est expédié
en Turquie.

Les J. Parks ayant
interdit l'introduction et
la distribution de cette
feuille dans l'Empire, le
Ministère des Affaires
Étrangères a l'honneur
de prier M.^{le} — de
vouloir bien donner à
la Direction postale
..... à Constance des
instructions pour ne
livrer aucun des numéros
de cette feuille autrement
par le Courrier
à Constance, soit dans
les autres ports de
l'Empire.

5251-71

Le Comte J. est
persuadé que l'ambassade
de ne refusera pas
son concours à une
mesure provoquée par les
attaques et les calomnies
que le "Mouvement" a pu
à l'heure de propager
dans l'Empire.

No-14



Constantinople
December 21st 1867.

Sir, With reference to your note of the 5th inst, I have the honour to inform your Highness that in compliance with the wishes therein expressed, Her Majesty's Government have directed the British Postmaster at Constantinople not to distribute any numbers of the "Mukhbir" newspaper.

I avail myself of this opportunity to renew to your Highness the assurance of my high consideration,

Benjamin

His Highness,
Fuad Pasha,



تاریخ
Elli
بی
ص ۳۳
ان
بی
ت
ای
دان
ف
او
د

No-14

(3)

100/2

His Highness
Fuad Pasha

Minister for Foreign Affairs

Al-Mist

Ye 

TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No 2E.825

J. A. F. de ...

(4)

2.1.68

a
L'ambassade Britannique

Reponse

Satisfaction pour les mesures
prises pour la Poste Anglaise
contre le journal "Moukhis"

Le 8 Janvier 1868
N^o 20971 x H



اندر عدد 8 اليم
تاريخ طلب اور ريه 21 اليم
به بواب ويورد استابوله
انليد بونه كنه بلي له بونه
ايدلان او ايدير. قدار
بيت ده انلا ه سارنه بواب
تكد ايدير.

J'ai reçu la note
respensive que M. G. m'a
fait l'honneur de m'adresser
le 21 Décembre dernier, sub
N^o 44, pour m'informer
que le Journal No 1. M.

Britannique a bien voulu
transmettre à la Direction
des Postes Anglaises à
Alexandrie, l'adresse des
distributions au sein de l'Etat
du journal "Moukhis",
révisé en Turquie par
un correspondant anglais.

Je m'empresse, M^o -
de vous prier de faire
paraître au Journal No 1. M.
la Prière et l'expression des
vifs remerciements de la P. Post
pour le concours qu'il a bien
voulu nous prêter dans une
circonstance qui intéresse et
l'ordre public de l'Empire.

26. 3. 68

Son Altesse

le Ministre des Affaires Etrangères

à St. Musurus Pascha

Londres.

1

~~Confidentiel~~
particulier

Le 26 Mars 1868
C 7 21410 x 68



فرداد بیگ د
فرداد بیگ
فیروز بیگ
آرا بیگ
فرداد بیگ
فرداد بیگ

171525

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous n'ignorez pas qu'un journal turc, le Moukhir, fondé à Londres dans le but de révolutionner l'Orient, ne cesse depuis un an, de se livrer aux attaques les plus violentes contre le Gouvernement Impérial et de poursuivre, avec l'acharnement de la haine, la persécution même des ministres de S. M. le Sultan.

Nous avons cru jusqu'ici devoir opposer aux calomnies et aux injures du Moukhir le dédain qu'elles méritent. Mais le dernier courrier d'Europe nous a apporté, dans les paquets qu'on essaie de faire ^{clandestinement} passer par la poste, une sorte de proclamation dont les auteurs n'ont pas osé le signer, un violent appel aux passions les plus dangereuses des masses ignorantes ou fanatiques,

fait pour soulever dans tout
l'Empire les musulmans contre
les chrétiens. La lecture de cet
écrit incendiaire, dont V. R.
trouvera ci-joint une traduction
qui n'offre nécessairement qu'un
faible reflet des passions ardentes
que respire le texte turc, vous
permettra de juger du but que
l'on s'est proposé par cette publica-
tion et des dangers auxquels ~~la~~
~~elles~~ de nature à exposer
l'ordre et la tranquillité publique
dans l'Empire. Aussi le S. Gorte,
que l'esprit qui anime les rédacteurs
du Mouhbir avait déjà mis
sur ses gardes, a-t-il pris toutes
les mesures commandées par la
prudence pour empêcher la propa-
gation de l'écrit que je vous signale.
Mais V. R. n'est pas sans connaître
les difficultés que l'organisation
du service des postes en Turquie
oppose à l'action du gouvernement
et la protection qu'y trouve contre
le contrôle de l'administration
l'introduction de ces sortes d'écrits,
expédiés ici sous enveloppe et dis-
tribué à leurs destinataires en même
temps que les lettres, aux bureaux
de poste étrangers.

Le gouvernement Impérial
 sent cependant qu'il ~~est~~ manquerait
 au premier de ses devoirs s'il
 négligeait d'épuiser tous ses
 efforts pour arrêter une propagation
 aussi dangereuse au point de
 vue de la paix intérieure de la
 Turquie et qui, par cela même,
 ne saurait être vue avec indiffé-
 rence par les gouvernements eu-
 ropéens qui s'intéressent à la
~~seigneurie~~ au progrès pacifique
 d'Orient. Malheureusement
 les moyens directs que Sa S. Gorte
 possède pour atteindre ce but
 sont insuffisants et je viens
 inviter V. R. à appeler sur ces
 états de choses la sagesse et
 bienveillante attention du Gouvernement
 de S. M. la Reine, en vue de
 faire ^{faire avec} ~~faire~~ le mal à sa source.
 V. R. voudra donc bien entretenir
 de ce sujet S. R. le principal Secre-
 taire d'Etat de la Reine, et lui
 demander ses conseils et, s'il ya
 lieu, le concours de son influence
 et de son autorité.

Je n'ai pas besoin, M^{te}

L'Ambassadeur, de m'expliquer
sur les conséquences qu'engendreraient
pour la Turquie et pour l'Europe
le trouble profond que la continua-
tion de cette propagande révolution-
naire jetterait dans les esprits et
sur les secousses violentes qu'elle
pourrait amener à la longue.

Je suis persuadé que Lord Stanley
verra, dans l'objet de notre démarche,
une question d'un ordre plus élevé
qu'en serait une simple affaire
de journalisme. Nous n'ignorons
pas combien la liberté de la
presse est grande et respectée
en Angleterre et nous sommes
les premiers à admirer ces libres
institutions qui font la gloire
et la force de la grande Bretagne.
Je ne puis cependant vous cacher
que des mesures partielles contre
le morakbir et les publications
qui émanent de ses ateliers ne
feraient que provoquer une
recrudescence des efforts subver-
sifs de nos ennemis et nous
croyons qu'il est urgent d'arriver

à supprimer le foyer même ou
 de forger les matières à l'aide
 desquelles ~~on~~ on travaille à
 embraser l'orient. C'est dans ce
 but que V. S. voudra bien aussi
~~assumer une~~ e prier Lord Stanley
 de nous autoriser à conférer avec
 M. M. les avocats de la Couronne
 pour voir si les lois de l'Angleterre
 n'offrent aucun moyen, direct
 ou indirect, de ~~se~~ faire disparaître,
 par la voie judiciaire ou autre-
 ment, la cause des dangers
 que nous redoutons.

Nous espérons que Sa Seigneurie,
 prenant en considération la
 nature exceptionnelle et le caractère
 de gravité des faits, ne voudra
 pas laisser poursuivre impuné-
 ment, à l'abri des lois hospita-
 lières de l'Angleterre, une entre-
 prise politique d'un caractère
 criminel, et ne se refusera
 pas à employer, ^{dans cette circonstance,} (l'autorité que
 les lois générales de l'Angleterre
 accordent, dans des cas analogues,
 au Gouvernement ~~de~~ Britannique

et qu'il ~~ferait~~ puiserait dans
 les principes du droit des
 gens. A l'appui que le gouvern^t
 de S. M. la Reine, qui s'est
 toujours montrée si sincèrement
 désireuse de nous voir se faciliter
 l'œuvre ardue de régénération
 poursuivie par la S. Gorte
 à travers tant de difficultés,
 nous prêterais dans cette
 conjoncture, serait assurément
 justifié aux yeux de l'opinion
 publique par le danger que
 l'on fait courir aux intérêts que
 l'Angleterre ne peut certainement
 abandonner en Orient à l'influence
 et aux machinations d'une
 coterie révolutionnaire ayant
 son centre d'action à Londres
 même.

Je compte, M^r. l'Ambassa-
 deur sur le fait qui vous
 caractérise pour faire sentir
 à S. M. le Principal secrétaire
 d'Etat la gravité de nos
 motifs et je vous prie de

me faire connaître, ~~avant~~
~~de rien entreprendre~~, la manière
de voir de la Seigneurie, au
sujet de notre démarche ~~et~~
ainsi que le résultat de vos conférences
^{M. A.}
avec les Avocats de la Couronne.

Veuilly

N^o 3299/94.

Londres, le 16 Avril, 1868.

Particulière.

16.4.68
1

Réponse à la Dépêche Particulière
Ministérielle N^o 21410/68, relative au
"Moukhhbir", journal turc publié à
Londres.



425

Alteſse,

خوددوست
پاکت بند
تواریک پاشا
مواجہ
د لورد سٹانڈرڈ
ایلی کڈ و کڈ
پتی
مد اہل املان
ادولہ سفید
مد یرک

J'ai eu l'honneur de
recevoir la Dépêche Particulière
que Votre Alteſse a bien voulu
m'adresser le 26 du mois dernier,
N^o 21410/68, au sujet du journal
turc, le "Moukhhbir", fondé à Londres
dans le but de révolutionner
l'Orient.

Dès l'établissement de cette
feuille, j'en compris le but, et
entrevis les graves inconvénients
qu'une telle publication ne man-
querait pas d'occasionner en Turquie.

Mon Alteſse

Fuad Pacha, Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale Le Sultan,
ۛ ۛ ۛ

Aussi m'occupai-je dès ce moment de la question de savoir s'il n'y avait pas quelque moyen légal d'empêcher ce journal sans éveiller l'opinion publique. Mais j'acquis bientôt la conviction de l'impossibilité de réussir dans une pareille tentative; et je dus m'abstenir de toute démarche judiciaire.

À la réception de la Dépêche particulière précitée de Votre Altesse, qui m'est parvenue par le dernier courrier de Trieste, je suis allé voir Lord Stanley, à qui j'en ai donné lecture, en même temps que je lui en ai communiqué une copie afin de

mieux l'engager à venir en aide en cette circonstance au Gouvernement Impérial. Je lui ai donné à lire également la traduction de l'écrit incendiaire envoyé dernièrement par les rédacteurs de ce journal en Turquie en vue d'exciter les Musulmans contre les Chrétiens. J'ai représenté à Sa Seigneurie que j'étais sûr que le Gouvernement Britannique, qui prenait un intérêt si vif aux réformes opérées en Turquie, et encourageait si sincèrement les efforts patriotiques faits dans ce but généreux par les Ministres de Sa Majesté Impériale, ne permettrait pas

qu'un journal publié à Londres prêchât le fanatisme musulman en Orient, mais qu'il userait de toute l'influence de son autorité et de tous les moyens en son pouvoir pour empêcher les effets désastreux d'une publication destinée à entraver les réformes et à provoquer des mouvements dangereux aux autorités Impériales, et qui pourraient avoir des suites sanglantes pour les populations chrétiennes; et j'ai ajouté que, comme il était possible que les arceats de la Couronne, qui connaissent mieux que personne les lois sur la presse, trouvaient dans la forme de publication ou

faire observer à Sa Seigneurie qu'il était difficile aux autorités Impériales d'arrêter le "Moukhtib" à la poste, d'abord parce que chaque nation étrangère avait à Constantinople son Bureau de Poste, soustrait au contrôle direct de l'Administration et, en second lieu, parce que ces sortes d'écrits étaient expédiés en Turquie le plus souvent sous enveloppe.

Enfin, nous sommes convenus que je consulterais des hommes de loi, et que, si ces derniers me conseillaient d'intenter contre le "Moukhtib" une poursuite judiciaire dans

laquelle les Avocats du Gouvernement pourraient prêter leur assistance à l'Ambassade Impériale, je devrais en informer Sa Seigneurie qui agirait en conséquence.

Je vais donc consulter sur ce point l'Avoué (Solicitor) de l'Ambassade et, s'il le faut, d'autres hommes de loi; et je me réserve de faire connaître à Votre Altesse le résultat de cette consultation, et de lui demander, s'il y a lieu, des instructions ultérieures.

Veuillez agréer, Altesse, les assurances de ma très haute considération.

Musurus